

TRIBUNAL DES REVENDICATIONS PARTICULIÈRES

ENTRE :

PREMIÈRE NATION DES ATIKAMEKW D'OPITCIWAN

SPECIFIC CLAIMS TRIBUNAL	
TRIBUNAL DES REVENDICATIONS PARTICULIÈRES	
F I L E D	15 mai 2015
Guillaume Phaneuf	
Ottawa, ON	79

revendicatrice

ET :

SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA

Représentée par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien

intimée

DEMANDE D'AUTORISATION

Articles 5, 30 et 31 des *Règles de procédure du tribunal des revendications particulières*
et 369(3) des *Règles des Cours fédérales*

Cette demande est déposée en conformité avec les dispositions de la *Loi sur le Tribunal des revendications particulières* et des *Règles de procédure du tribunal des revendications particulières*.

Le 15 mai 2015

DESTINATAIRES :

**TRIBUNAL DES
REVENDICATIONS
PARTICULIÈRES**

L'Honorable juge Johanne Mainville
Tribunal des revendications particulières
427, rue Laurier Ouest, 4^e étage, C.P. 31
Ottawa (Ontario) K1R 7Y2
Claims.revendications@sct-trp.ca

Me Eric Gingras et Me Dah Yoon Min

Bureau régional du Québec (Ottawa)
Direction du droit autochtone
Tour St-Andrew – pièce 6026
284, rue Wellington,
Ottawa(Ontario) K1A 0H8
Téléphone: (613) 948-5926
Télécopieur : (613) 952-6006
Courriels : eric.gingras@justice.gc.ca
dahyoon.min@justice.gc.ca

Procureurs de l'intimée

A. OBJET


1. La revendicatrice demande au Tribunal l'autorisation de déposer une réplique à l'opposition de l'intimé à l'avis de demande de la revendicatrice concernant l'ordonnance de scission amendée.
2. La revendicatrice fonde sa demande sur la règle 5 des *Règles de procédure du Tribunal* et sur la règle 369 (3) des *Règles des Cours fédérales*.
3. La réplique que la revendicatrice souhaite déposer est jointe en annexe à la présente demande, sous forme de projet.

B. AUTORISATION DEMANDÉE

PLAISE AU TRIBUNAL :

- AUTORISER la revendicatrice à déposer la réplique dont un projet est joint à la présente demande.
- LE TOUT, aux conditions qu'il plaira au Tribunal de fixer, y compris quant au délai pour le dépôt.

Montréal, le 15 mai 2015



Paul Dionne
Procureur de la revendicatrice

Dionne Schulze s.e.n.c.
507 Place d'Armes, # 1100
Montréal (Québec) H2Y 2W8
Tél. : 514-842-0748
Télec. : 514-842-9983
Courriel : pdionne@dionneschulze.ca